

DÉLÉGATION PERMANENTE DE  
L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE  
A GENÈVE

Câble : OUAGE Genève  
Téléphone : (022) 788 16 60  
Téléfax : (022) 788 16 38  
Télex : 28 866 ouage ch

Référence : GA/GE/85 (I) .94



منظمة الوحدة الافريقية

PERMANENT DELEGATION OF  
THE ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY  
IN GENEVA

220, route de Ferney  
1218 Grand-Saconnex  
Suisse (Switzerland)

RAPPORT D'ACTIVITES DU QUATRIEME TRIMESTRE 1993

**44EME SESSION DU COMITE EXECUTIF DES PROGRAMMES DU HAUT COMMISSARIAT  
POUR LES REFUGIES, 4-8 OCTOBRE 1993**

La 44<sup>ème</sup> session du Comité exécutif des programmes du Haut Commissaire s'est tenue à Genève, du 4 au 8 octobre 1993. La Délégation de l'OUA, dirigée par le Secrétaire général adjoint de l'OUA, S.E. l'Ambassadeur Osman, et le président de la Commission des Quinze a multiplié les contacts avec les institutions spécialisées des Nations Unies, les pays donateurs, ainsi qu'avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Madame Ogata, et le président du Comité exécutif, l'Ambassadeur Boddens-Hosang, Représentant permanent des Pays-Bas.

Il est à noter que les conclusions et décisions du Comité, en particulier celles qui ont trait à la protection internationale et au droit d'asile, ont fait l'objet d'un débat approfondi dans le contexte d'un climat xénophobe qui continue à prévaloir dans les pays occidentaux. Des législations de plus en plus restrictives visant à fermer les frontières des pays industrialisés aux ressortissants du Sud, n'ont pas manqué d'influer les travaux du Comité exécutif. Néanmoins, le texte final reflète un souci d'équilibre entre, d'une part, la nécessité du respect du droit d'asile et du principe de non refoulement, et, d'autre part, la préoccupation de certains pays donateurs de faire, parmi les demandeurs d'asile, une sélection très sévère, en se basant sur la lettre de la Convention de 1951.

Le Comité exécutif reconnaît en outre le rôle majeur des organes régionaux dans la prévention et la solution du problème des personnes contraintes de fuir leur pays.

Par ailleurs, le HCR est encouragé par le Comité exécutif de participer activement à la célébration, en 1994, du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption par l'OUA de la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

## COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

### GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DROIT AU DEVELOPPEMENT, PREMIERE SESSION, 8-19 NOVEMBRE 1993

Suite à la résolution adoptée par la Commission des droits de l'homme lors de sa 49<sup>ème</sup> session, un groupe de travail sur le droit au développement, composé de 15 experts, a été mis sur pied. Il a tenu sa première session du 8 au 19 novembre 1993, à Genève, sous la présidence du Représentant permanent de la Tunisie, S.E. l'Ambassadeur Mohamed Ennaceur. Chargé d'identifier les obstacles et de recommander les voies et moyens de réaliser le droit au développement, le groupe de travail compte également deux autres experts africains, un Kenyan et un Nigérian. Il a estimé qu'il y a, à l'heure actuelle, une meilleure compréhension du droit au développement en tant que droit de l'homme fondamental et inaliénable. Et cela, en raison du fait qu'après la Déclaration sur le droit au développement de 1986, plusieurs événements récents ont contribué à une meilleure acceptation de cette notion. En particulier, la huitième session de la CNUCED qui, en 1992, s'est engagée à un nouveau partenariat pour le développement ; la Déclaration du Rio qui, en 1991, a mis en avant le principe de développement durable en tenant compte de l'environnement et des intérêts des générations présentes et futures ; et la Conférence mondiale des droits de l'homme qui, à Vienne en 1993, a réaffirmé le caractère universel et inaliénable du droit au développement. Dans ses recommandations le groupe de travail a repris l'analyse qui figure déjà dans la Déclaration de Vienne, à savoir : "Pour progresser durablement dans la réalisation du droit au développement, il faut, au niveau national, des politiques de développement efficaces et, au niveau international, des relations économiques équitables et un environnement économique favorable".

Le groupe de travail est convaincu que son mandat s'inscrit dans le cadre d'un nouveau partenariat pour le développement et dans celui d'un mécanisme permanent de suivi de la Déclaration sur le droit au développement.

Le Groupe a recommandé que les organisations non gouvernementales et les autres organisations à vocation communautaire qui oeuvrent dans le domaine du développement ou des droits de l'homme aient la possibilité de jouer un rôle majeur, sur le plan national et international, dans le débat, les activités et les mesures de mise en oeuvre concernant le droit au développement, et aussi, en liaison avec les gouvernements, dans tous les aspects pertinents de la coopération en matière de développement.

**67EME SESSION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE  
POUR LES MIGRATIONS (OIM), 23-24 NOVEMBRE 1993, GENEVE**

Le Secrétariat exécutif a participé officieusement aux travaux du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour suivre de près l'élection d'un nouveau directeur général adjoint et d'apporter le soutien nécessaire au candidat africain, S.E. Ateker Ejalu, Ministre du Travail de l'Ouganda. En effet, lors de la réunion du Groupe africain tenue à la Délégation permanente de l'OUA, le 8 octobre 1993, S.E. le Ministre du Travail de l'Ouganda a informé le Groupe africain de sa candidature. Il a été indiqué que l'OIM, qui devient de plus en plus active dans des opérations de rapatriement et dans des programmes d'assistance aux personnes déplacées, notamment au Mozambique et au Libéria, devrait servir d'instrument pour le développement en Afrique, et devenir ainsi une organisation beaucoup plus mondiale. L'organisation compte 51 Etats membres dont cinq pays africains, à savoir : Angola, Egypte, Kenya, Ouganda et Zambie. En principe, le poste de Directeur général adjoint devait être pourvu en mai dernier, mais aucun des candidats latino-américains ou de Philippines n'a obtenu la majorité de deux tiers, après sept tours de scrutin. Pour sortir d'une nouvelle impasse, le Ministre de l'Ouganda a été présenté comme un candidat de compromis au même titre que les candidats d'Argentine, des Philippines, de la Pologne. Après cinq tours de scrutin successifs, il n'a pas été possible de désigner un nouveau directeur général adjoint parmi les candidats en lice : les Philippines ont obtenu 27 voix, l'Argentine 16, et l'Ouganda 7. Pour pouvoir trouver le candidat idoine, la Conférence a mandaté le président du Conseil et les autres membres du bureau à mener les consultations nécessaires pour trouver ce candidat, jusqu'à la session du Conseil en mai 1994.

Au cours de la session, le Conseil a admis deux nouveaux membres, à savoir : le Japon et la Croatie. La 67<sup>ème</sup> session a également approuvé le budget programme de l'OIM pour un montant de 20 millions de dollars américains au titre de l'administration et plus de 266 millions au titre des opérations.

DECLARATION DE S.E. A.M. KIRUNDA-KIVEJINJA, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGERES DE L'OUGANDA DEVANT LE CONSEIL DE L'O.I.M., LE 24 NOVEMBRE  
1993, AU TITRE DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE "ELECTION DU DIRECTEUR  
GENERAL ADJOINT"

Monsieur le Président,

Nous avons demandé la parole pour clarifier quelques points relatifs à l'élection du Directeur général adjoint de l'OIM.

Premièrement, plusieurs pays importants de l'OIM ont approché la Région Afrique pour lui demander de présenter un candidat de compromis en vue de trouver une solution à l'impasse de mai 1993, lors de l'élection du Directeur général adjoint. L'Afrique a accepté cette démarche avec joie dans l'intérêt de l'organisation.

Deuxièmement, le candidat africain n'est en aucun cas un obstacle à l'élection d'un Directeur général adjoint pour les raisons suivantes :

- La Région Afrique ne dispose que de 5 membres sur les 51 de l'OIM, en d'autres termes elle n'a pas la capacité d'avoir un veto sur un candidat si les principaux partenaires décident d'élire un autre candidat au poste de Directeur général adjoint.

- Un changement d'attitude du Groupe africain vis-à-vis de l'un des deux principaux groupes signifie a) une répétition de la situation connue en mai 1993, et b) l'élection d'un Directeur général adjoint créera une scission au sein de l'OIM.

Troisièmement, ma délégation - et en fait tout le groupe de nos supporters - sont très préoccupés par la sauvegarde de l'avenir de l'OIM. C'est ce qui a motivé notre candidature pour briguer ce poste, et éviter une polarisation au sein de l'organisation après douze tours sans succès.

Après douze tours de scrutin, il est clair qu'il existe une impasse entre les deux candidats les mieux placés. Par conséquent, nous estimons que la candidature de l'Afrique est plus que jamais nécessaire.

Quatrièmement, l'Afrique a appuyé un candidat en mai 1993, sans succès. Il serait, par conséquent, irréaliste de demander à l'Afrique de revenir à la situation de mai 1993.

Cinquièmement, l'Afrique ne sera pas frustrée si elle n'est pas élue. Cependant, l'intérêt que nous portons à l'OIM est d'avoir une couverture globale et de programmes élargis, exécutée par un secrétariat général de l'OIM unifié et avec l'aval des Etats membres. Si les Etats membres estiment, toutefois, que le candidat africain ne peut pas jouer ce rôle, ils sont libres de choisir un autre candidat dont ils estiment pouvoir jouer ce rôle au sein de l'organisation et atteindre ses objectifs.

Enfin, nous espérons que toutes les délégations apprécieront les nobles objectifs de notre candidature dans cette élection. Nous espérons également que ces éclaircissements contribueront à aider les délégations à réfléchir sur ce qu'elles veulent faire réellement de l'OIM.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

### - a) Réunion sur la protection des artistes interprètes

La réunion sur la Protection des Artistes interprètes s'est tenue à Genève du 8 au 12 octobre 1993.

Cette réunion s'est penchée sur un projet de traité protégeant les artistes interprètes, y compris les exécutants et les producteurs de phonogrammes.

Le projet ainsi adopté sera soumis aux organes directeurs appropriés pour approbation, aux mois de septembre-octobre 1994.

### - b) Comité d'Experts sur l'harmonisation des marques

Le Comité d'Experts sur l'harmonisation des marques a tenu sa réunion à Genève du 29 novembre au 10 décembre 1993. Il avait pour mission de compléter le projet de traité sur le droit des marques qui, en principe, devrait être prêt pour adoption par les prochaines sessions des Organes directeurs de l'OMPI prévues en septembre/octobre 1994.

Les Experts devaient également approuver les documents à soumettre à la Conférence Diplomatique et la liste des Etats et organisations internationales qui prendront part à cette conférence.

UNION POSTALE UNIVERSELLE

Conseil consultatif des études postales

La réunion du Conseil Consultatif s'est tenue à Berne du 11 au 29 octobre 1993. Elle a eu à examiner le suivi des programmes approuvés et les résultats des activités entreprises au cours du premier semestre 1993.

Les résultats des travaux de ce Conseil seront soumis au Conseil Exécutif prévu à Berne du 31 janvier au 18 février 1994.



## UNESCO

- a) 142ème session du Conseil Exécutif

La 142<sup>ème</sup> session du Conseil Exécutif de l'Unesco a eu lieu à Paris, comme prévu, du 11 au 22 octobre 1993. Cette session avait pour but essentiel de préparer la 27<sup>ème</sup> Conférence Générale.

- b) 27ème session de la Conférence Générale

La conférence susmentionnée s'est tenue à Paris du 25 octobre au 16 novembre 1993. Le thème central de cette conférence était l'éducation pour tous et le suivi des recommandations pertinentes dans ce domaine. Il a été notamment question de "quelle éducation pour le vingt-et-unième siècle" et du rôle à jouer par la Commission DELORS dans ce secteur.

Beaucoup de pays africains et l'OUA y ont participé, et ont eu l'occasion de faire partager les préoccupations de l'Afrique en matière d'alphabétisation, éducation de base des adultes et de l'ensemble des questions qui relèvent de la compétence de l'Unesco.

## UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS

### Réunion du Comité consultatif pour le développement des télécommunications

La deuxième réunion du Comité consultatif pour le développement des télécommunications a eu lieu à Genève les 22 et 23 novembre 1993. Elle avait pour tâche principale de poursuivre la préparation d'un rapport technique à soumettre à la prochaine Conférence Mondiale sur le développement des télécommunications qui se tiendra du 21 au 29 mars 1994 à Buenos Aires, en Argentine. La réunion a eu à passer en revue le suivi des stratégies adoptées en matière des télécommunications.

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR L'EFFICACITE COMMERCIALE,  
15-19 NOVEMBRE 1993, GENEVE**

-----

Ce Groupe de travail spécial sur l'efficacité commerciale avait examiné, entre autres, deux principaux points à l'ordre du jour à savoir :

(i) Première évaluation du programme concernant les Centres pour le commerce (Trade Points),

(ii) Préparation du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale.

S'agissant du point n° (i), le Groupe de travail spécial a procédé à la première évaluation du programme Trade Point. Il a été indiqué qu'il existe jusqu'ici quatre Centres pour le commerce (Trade Points) qui ont été créés dans quatre pays y compris la Tunisie, le seul pays africain. Le succès de la Tunisie a donné une certaine motivation à plusieurs pays africains et on a signalé que d'ici jusqu'à la fin de 1993, l'Algérie, l'Égypte et le Sénégal auraient leurs Centres pour le commerce. Par ailleurs, on a fait remarquer que le Gabon, le Kenya, la Mauritanie et le Maroc ont demandé au Secrétariat de la CNUCED d'établir leurs Trade Points.

Le Groupe de travail spécial a également examiné le rapport sur la préparation du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, qui se tiendra du 17 au 21 octobre 1994, à Columbus, Ohio, États-Unis. La décision d'organiser ce Symposium, prise lors de la Huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED VIII), découle du constat selon lequel le développement des technologies d'information et de communications sont en passe de révolutionner les méthodes et les pratiques du commerce international.

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR L'EXPANSION DES DEBOUCHES  
COMMERCIAUX DES PAYS EN DEVELOPPEMENT, DEUXIEME SESSION,  
22-26 NOVEMBRE 1993, GENEVE**

-----

Le Groupe de travail spécial sur l'Expansion des débouchés commerciaux des pays en développement a entendu des exposés sur les expériences nationales présentés par plusieurs représentants des pays dans le domaine de la capacité d'exportation, les débouchés commerciaux, de la promotion et la commercialisation des exportations. Le représentant du Centre du Commerce international (CCI) a également présenté un document sur la promotion et la commercialisation des exportations, qui a été utilisé comme un document de travail.

Après un long débat animé sur le document intitulé : "Résumé de la Présidente", le Groupe a adopté ce document en tenant compte des monographies nationales et de la documentation préparée par le Secrétariat de la CNUCED et des autres organismes internationaux. S'agissant de la mise en valeur des ressources humaines et le perfectionnement des techniques, la réunion a convenu que "la mise en valeur des ressources humaines, y compris l'acquisition de compétences, la formation technique et l'instauration d'une discipline de travail, était indispensable pour accroître la compétitivité des exportations et favoriser le renforcement des capacités dans ce secteur".

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LA COMPARAISON DE L'EXPERIENCE  
DES PAYS EN MATIERE DE PRIVATISATION, TROISIEME SESSION,  
29 NOVEMBRE - 3 DECEMBRE 1993**

---

Le Groupe de travail a examiné deux importants points intitulés : "La concurrence et la réglementation des monopoles privatisés", et "Incidences sociales et des mesures sociales d'accompagnement".

S'agissant du sous-point "Concurrence et réglementation des monopoles privatisés", le Groupe de travail spécial a souligné l'importance du concept "Concurrence" et a déclaré que l'un des grands enseignements tirés des expériences de privatisation laisse même à penser que si la propriété a souvent son importance, la concurrence est encore plus importante. L'on a également souligné l'importance de la réglementation économique dans le sens qu'elle protège le consommateur.

S'agissant des "incidences sociales et des mesures sociales d'accompagnement", le Groupe est d'accord avec la déclaration du Secrétariat à savoir que les questions examinées pourraient couvrir un domaine plus large relatif au bilan social au sens de la privatisation. Ces questions comprennent les effets sur l'emploi, la mise en place d'infrastructures ou de services sociaux et des avantages et coût découlant de la privatisation des services publics de distribution.

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR L'INTERACTION DES  
INVESTISSEMENTS ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE,  
DEUXIEME SESSION,  
13-17 DECEMBRE 1993**

-----

Le Groupe de travail spécial sur l'Interaction des investissements et du transfert de technologie a entendu 14 monographies nationales présentées par les représentants des 14 pays y compris le Nigéria. M. Samuel Wangwe (INTECH - Tanzanie) a présenté les résultats des études menées en Afrique dans ce domaine. Des exposés similaires ont été faits par l'Asie et l'Amérique Latine. Dans leurs exposés, les intervenants ont évoqué quelques défis auxquels font face les pays dans la promotion de l'investissement et de renforcement des capacités technologiques. Ces études ont également permis au Groupe de prendre connaissance des expériences des autres pays au cours des différentes étapes de développement et dans des situations différentes.

S'agissant de l'expérience du Nigéria, il était manifeste que les relations étaient faibles entre les firmes multinationales et leurs organes subsidiaires africains. En d'autres termes, ces firmes multinationales agissant en Afrique (considérées comme étant la principale source d'investissements directs étrangers dans les pays africains) sont souvent reticentes à transmettre à leurs organes subsidiaires africains leur technologie de pointe dont les gouvernements de ces pays ont besoin.

37EME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE  
L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)

Le Secrétariat général et le Secrétariat exécutif de l'OUA ont participé à la Conférence tenue en septembre 1993, à Vienne (Autriche).

Le président du Groupe africain, en étroite collaboration avec le secrétariat de l'OUA, a organisé plusieurs réunions du Groupe africain pour échanger des points de vues sur les différentes questions figurant à l'ordre du jour et qui revêtent un intérêt particulier pour l'Afrique.

Les Etats africains membres de l'AIEA :

Seuls 27 pays africains sont membres de l'AIEA, y compris l'Afrique du Sud.

Election du Bureau :

- Président : Arabie Saoudite.
- Vice-président : Ethiopie a été élue parmi les huit vice-présidents.

Membres du Conseil d'administration :

Parmi les trente-cinq Etats membres du Conseil d'administration pour 1993/1994, seuls cinq Etats africains en sont membres, à savoir : Egypte (membre permanent), Ethiopie, Libye, Nigéria et Tunisie.

L'Australie a été élue président du Conseil ; la Hongrie et l'Indonésie en sont les vice-présidents.

Désignation du Directeur général :

La Conférence a réélu le Dr. Blinks (Suède) au poste de Directeur général de l'AIEA pour la quatrième fois consécutive et ce, pour un mandat de quatre ans.

Conclusions :

Après avoir examiné les points de l'ordre du jour, la Conférence a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :

- 1) Accords de garantie entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée ;
- 2) Renforcement de la sûreté nucléaire de l'AEIA ;
- 3) Sûreté nucléaire ;
- 4) Gestion des déchets radioactifs ;
- 5) Recours pratique à l'irradiation des aliments dans les pays en développement ;
- 6) Plan pour produire de l'eau potable économiquement ;
- 7) Budget de l'AEIA pour l'exercice 1994 ;

La Conférence a adopté un budget de 200 millions de dollars et approuvé un montant total de 58 millions dans le cadre de l'assistance technique.

- 8) Dénucléarisation de l'Afrique ;

La Conférence a adopté, par acclamation, une résolution sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, en reconnaissant que la divulgation complète des installations et des matières nucléaires de l'Afrique du Sud est un facteur contribuant à la paix et à la sécurité de la région, ainsi qu'aux efforts déployés actuellement en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Dans sa résolution, la Conférence demande à l'Afrique du Sud de poursuivre sa politique déclarée de transparence totale. Elle a par ailleurs félicité les Etats africains pour leurs efforts en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, et a prié le Directeur général de continuer à les aider dans leurs efforts.

- 9) Inspection nucléaire en Irak.



COMITE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA CONVENTION DE LA  
DIVERSITE BIOLOGIQUE, 11 AU 15 OCTOBRE 1993, GENEVE

Le Secrétariat exécutif a participé à cette conférence qui avait un seul point à l'ordre du jour, intitulé "Préparation de la première réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique".

Bureau :

- Président : Espagne.
- Président du Groupe de travail I : Kenya.
- Président du Groupe de travail II : Danemark.

Etant donné que la Convention avait fait déjà l'objet de négociations, la Conférence a été une occasion pour un échange d'idées, de commentaires et des préoccupations de la part des différents gouvernements du monde. Le coordonnateur du Groupe africain (Nigéria), en étroite collaboration avec le Secrétariat exécutif de l'OUA à Genève, a organisé plusieurs réunions du Groupe africain en vue d'adopter une position commune. Le Groupe africain a également désigné un porte-parole sur chaque point figurant à l'ordre du jour de chaque groupe de travail. Les experts africains ont estimé que l'Afrique devrait avoir une réunion régionale. Le Président du Groupe africain (Soudan) et le Coordonnateur (Nigéria) ont alors demandé au Directeur exécutif du PNUE de convoquer une telle réunion afin de permettre aux gouvernements africains d'avoir une position commune. Pour sa part, le Directeur exécutif du PNUE a promis d'examiner favorablement cette demande.

Conclusions :

La Conférence a décidé de présenter, entre autres, les éléments suivants à la Conférence des parties :

- Préparation de monographies par toutes les parties et des stratégies en matière de diversité biologique au plan national ;
- l'importance de la décision et d'échanges d'informations ;
- rétablissement de l'écosystème ;
- organisation de séminaires et d'ateliers au plan régional, en vue de se pencher sur les problèmes de préoccupation commune ;
- renforcement des capacités ;
- programme d'éducation, en vue de sensibiliser l'opinion publique sur les questions de la diversité biologique.

Remarques et Conclusions générales :

Bien que la Conférence ne soit pas parvenue à des conclusions satisfaisantes sur toutes les questions qu'elle devait examiner, force est de constater qu'un progrès considérable a été réalisé dans d'autres questions.

La Conférence n'est pas parvenue à un accord, compte tenu de la complexité et de manque de clarté de certaines questions, telles que le surcoût ("incremental costs"). C'est pourquoi il a été demandé au Secrétariat de la diversité biologique de soumettre des concepts plus clairs, plus simples et plus pratiques.

Le Groupe africain a noté avec regret le fait que des questions importantes pour l'Afrique, telles que l'accès à la collecte ex situ et les droits des agriculteurs, n'ont pas obtenu l'attention qu'elles méritent par la réunion. La Conférence a demandé au secrétariat de préparer les documents de base sur ces questions pour examen lors de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental pour la Convention sur la diversité biologique (CICDB).

Elle a également souligné l'importance d'un commerce international juste et équitable entre les pays développés et les pays en développement.

S'agissant des questions financières, y compris celles relatives au mécanisme intérimaire de financement, il convient de souligner qu'un certain progrès a été réalisé parce que les participants ont fait preuve d'un esprit de compromis sur des points de controverse.

**258EME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU BIT, 3-19 NOVEMBRE 1993, GENEVE**

Le Secrétariat exécutif a participé à la réunion susmentionnée. En collaboration avec le coordonnateur du Groupe africain, le Secrétariat a organisé plusieurs réunions à l'attention des délégations africaines, que ce soit avant ou en marge de la session.

La réunion a été présidée par Monsieur Nkomo, Ministre du Travail du Zimbabwe.

Les pays africains membres du Conseil d'administration sont :

Membres titulaires : Congo, Ghana, Kenya, Niger, Tunisie et Zimbabwe.

Membres adjoints : Egypte, Gabon, Mali, Maurice, Soudan et Swaziland.

Le Conseil d'administration du BIT a décidé de suspendre l'application de la Déclaration concernant l'action contre l'apartheid afin de permettre la mise en oeuvre d'un plan d'action dans des domaines vitaux pour la construction d'une société démocratique libérée de l'apartheid.

En même temps, il a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de l'année prochaine la question du réexamen de la Déclaration. Adoptée en 1964 - l'année où l'Afrique du Sud a annoncé son retrait de l'OIT -, la Déclaration condamne la politique d'apartheid et demande sa complète élimination.

Le plan d'action couvre les domaines suivants : Droits du travail et relations professionnelles, Organisation des travailleurs et des employeurs, Egalité de droits, Protection sociale, Egalité entre hommes et femmes, et Statistique du travail.

Ordre du jour de la Conférence de 1995 :

Le Conseil d'administration a décidé d'inclure les points techniques suivants à l'ordre du jour de la Conférence de 1995 :

- 1) Nouvelles normes internationales sur le travail à domicile ;
- 2) Extension de la Convention (n° 81) sur l'inspection du travail aux activités du secteur des services non commerciaux.

Liberté syndicale :

Cent treize cas - un nombre encore jamais atteint - d'allégations de violation des normes de l'OIT sur la liberté syndicale ont été présentés au cours de cette session du Conseil d'administration. Ayant constaté la diminution de ressources financières au titre des programmes de la coopération technique pour l'Afrique, un groupe restreint de pays africains membres du Conseil d'administration (gouvernements et travailleurs) a eu des entretiens avec le Directeur général du BIT sur cette question. Il lui a fait part de ses préoccupations. Il lui a demandé de remédier à la situation. Les membres du groupe ont également exprimé leurs préoccupations face à la diminution du nombre de personnel africain au sein du BIT, notamment pour les grades intermédiaires et supérieurs. Dans sa réponse, le Directeur général a promis de faire de son mieux pour améliorer cette situation. Il a ajouté que les questions pouvaient être débattues au cours de la Conférence régionale prévue en janvier 1994, à Maurice.

Le Conseil d'administration a décidé de reporter les débats sur le projet des résolutions relatives à l'examen du rapport du Directeur général sur la situation du travail en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, au cours de la session de mars 1994.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

AU Geneva Collection

---

1994

# Rapport d'activités du quatrième trimestre 1993

**AU GENEVA OFFICE**

AU GENEVA OFFICE

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1906>

*Downloaded from African Union Common Repository*